

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-102

SEANCE DU **MARDI 20 SEPTEMBRE 2022**

*Le mardi 20 septembre 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 14 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 16	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 8	Abstention : 0
	Non votant : 0

### **PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Marylène GACHET, Jean-Christophe PELLETIER, Hélène BELLUT, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Jean-Jacques BILLARD à Chantal BOISNIER, Jean-Marc NARDI à Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT à Sophie LAGREE, Hélène BERGER à Christelle LAMBERT, Olga MARTINEAU à Eric MAUCORT, Arnaud Nicolas PLANCHON à Jean-François DAUDIN, Fabrice MASSON à Françoise BAUDIN, Eric FLEUREAUX à Jean-Luc DUCHESNE.

### **ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Daniel DAMMERY, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Fabrice MASSON, Louise GACHOT, Eric FLEUREAUX.

**SECRETARE DE SEANCE :** Jean-Luc DUCHESNE

### **Attribution de délégation de service public : location d'un véhicule à titre gracieux - choix du prestataire**

Par délibérations en date des 17 mai 2022 et 28 juin 2022 (délibération modificative), le Conseil Municipal a autorisé le recours à une délégation de service public pour la location d'un véhicule de 9 places à titre gracieux.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans la Nouvelle République rubrique « autre marché » ainsi que sur le site Internet de la Ville le 23 mai 2022.

La date limite de réception des dossiers était fixée au vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 – 16h.

Compte tenu du montant total des sommes dues au délégataire (inférieur à 106 000 €), il s'agit d'une procédure simplifiée (article L. 1411-12 du CGCT). Les membres de la Commission Délégation de Service Public se sont réunis le vendredi 15 juillet pour ouvrir les plis et étudier les candidatures.

Un seul dossier a été retiré et a été réceptionné ; il s'agit de l'EIRL Jean Carozzi – VISIOCOM.

Cette candidature remplit tous les critères définis dans le règlement de la consultation.

Les membres de la Commission Délégation de Service Public ont émis un avis favorable à l'offre de l'EIRL Jean Carozzi – VISIOCOM.

La convention de délégation est annexée au présent rapport.

Le véhicule sera loué à la Ville de Chinon pour une durée de 3 ans à partir de la date de livraison du véhicule sur Chinon.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** le choix du délégataire du service public de la location d'un véhicule 9 places à titre gracieux ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de délégation avec l'EIRL Jean Carozzi – VISIOCOM et à accomplir tous actes, formalités et diligences nécessaires à son exécution.

Fait à CHINON, le 23 septembre 2022

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le

Publié ou notifié le **27/09/2022**

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage